

Le Journal des décideurs

L'économiste

du Bénin

AGI
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

SOCIETE DE BOURSE

Immeuble de l'Africaine des Assurances
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou
contact@agi-agi.com
+229 21 31 87 33
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

Bourse Uemoa

La BRVM ouvre en hausse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en hausse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

Guerre Russie-Ukraine

La fin de la suprématie du dollar ?

Depuis un certain temps, le monde assiste impuissamment et avec surprise au déclin progressif du dollar ... • (Page 04)

Nigeria

Les opérateurs télécoms bloquent 73 millions de cartes SIM

Le processus d'identification des abonnés télécoms nigériens a été engagé le 14 décembre 2020. Deux ans ... • (Page 05)



Gestion des entreprises

La DGI fixe les conditions de conformité et de recevabilité des états financiers

• (Page 03)



• Nicolas Yènoussi, le Directeur Général des impôts

Formation sur le parcours de l'entrepreneur

La CCI Bénin répond à une sollicitation de la municipalité de Bonou

A la faveur d'une demande d'accompagnement formulée par le Maire de Bonou, la Chambre de ... • (Page 02)

Prise en charge

Désormais, un centre d'accueil des mendiants à Kpomassè

En Conseil des ministres mercredi 06 avril 2022, le gouvernement a décidé de ... • (Page 10)

Evaluation de l'égalité des sexes

Le Bénin en bonne voie, selon la BAD

La Banque africaine de développement (BAD) vient de publier une série de profils de genre des pays africains. Ce nouveau rapport montre des progrès dans la lutte contre les lois discriminatoire ... • (Page 04)

Sanctions de la CEDEAO

Le Mali sort digne et victorieux d'une dérive

Le ciel devrait s'assombrir sur le Mali avec l'embargo qui lui avait été infligé par les dirigeants des pays frères. Mais la nature est sise juste qu'elle sait régler ses ... • (Page 11)

3^{ème} édition du Projet « Danse de l'Histoire »

• (Page 11)

Mahessaa Yorou expose les enjeux pour l'éducation et la culture

Taux de change du Fcfa XOF offert par

L'économiste

Devises étrangères	Dollar (Usd)	Euro	Livre Sterling	Naïra	Cedi	Rand	Yen	Yuan	Dirham (Aed)	Roupie (Inr)
FCfa (XOF)	602.82	655.95	699.34	1.64	0.0107	34.99	5.57	85.54	164.12	8.06

Atelier de formation sur le parcours de l'entrepreneur

La CCI Bénin répond à une sollicitation de la municipalité de Bonou

A la faveur d'une demande d'accompagnement formulée par le Maire de Bonou, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin) a accompagné les jeunes promoteurs d'entreprises naissantes de la commune de Bonou. Cette formation s'inscrit dans la dynamique de renforcement des capacités techniques et managériales des entreprises de manière à faire évoluer leurs pratiques de gestion.



Les 29 et 30 mars 2022, un atelier de formation sur le "Parcours de l'Entrepreneur", une composante du projet « Soutien à l'entreprenariat » du programme CCI Formation, s'est déroulé au profit de 22 jeunes entrepreneurs identifiés par la Commune de Bonou. L'atelier s'est déroulé à la Maison des jeunes. Les mots d'ouverture de l'atelier ont été prononcés par le Secrétaire Général de la Mairie représentant le Maire empêché. Ce dernier a remercié au nom du Maire, le Président

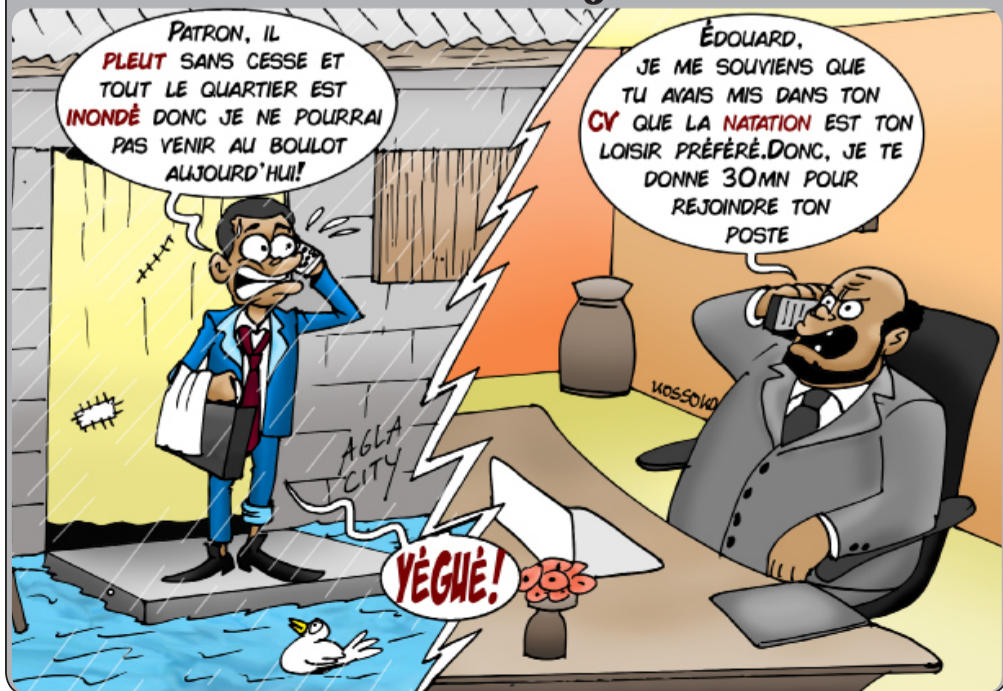
de la CCI Bénin pour avoir accepté d'accompagner les jeunes Chefs d'entreprises naissantes de la commune et a exhorté les bénéficiaires à se montrer assidus tout au long de la formation. Le Chef du Service de la Promotion Economique Régional (CSPER) de Porto Novo représentant le Coordonnateur Région Porto-Novo de la CCI Bénin a pour sa part réprécisé l'objectif phare de l'atelier qui est de permettre aux bénéficiaires de s'approprier les différents outils de gestion indispensables pour faire prospérer

leurs entreprises. Les deux jours de l'atelier animé par le formateur Rahamani MADJIDI, ont permis de développer les 5 modules de la formation sur le « Parcours de l'Entrepreneur ». Il s'agit de : Généralités sur le parcours de l'entrepreneur ; Comment satisfaire au mieux les clients ; la planification financière, outil pour améliorer les affaires ; la productivité dans l'entreprise et comment encourager la productivité du personnel ; les obligations fiscales des entreprises. La méthodologie de travail a impliqué en grande partie la collaboration de tous les participants. Ils ont pour la plupart abordé des questions pertinentes qui montrent leur volonté d'aller plus de l'avant. Au terme de l'atelier, les participants ont élaboré chacun un plan d'actions pour l'amélioration de leur compétence.

Source externe



Cari du jour



Jean-Claude KOUAGOU

AUX DECIDEURS...
Goïta et Maïga durs à cuire

Ils sont demeurés téméraires refusant d'aliéner leur indépendance et de sacrifier la confiance du peuple malien. Ils, ce sont le président de la Transition colonel Assimi Goïta et le premier ministre, chef du gouvernement et porte-parole des autorités maliennes. Face aux sanctions et aux diverses pressions qui ont été exercées sur le Mali et singulièrement sur plus d'une centaine des plus hautes autorités maliennes, la dignité a prévalu. Le colonel Assimi Goïta et le premier ministre Choguel Maïga ont prouvé dans ce bras de fer qu'ils ne sont pas manipulables à ce stade. Ils ont prouvé qu'ils sont durs à cuire. Ils ont prouvé que face à l'intérêt supérieur du peuple malien qui vit les effets du terrorisme depuis 9 ans, qu'ils ne feraient aucune concession qui tranche contre la souveraineté malienne. Ils ont été intransigeants.

La nature elle-même étant juste, elle sait rétablir les équilibres là où ils ont été rompus. Quelles menaces n'avaient-elles été brandies depuis novembre 2021 par des dirigeants africains manifestement manipulés par l'Hexagone ? Ces sanctions sont, entre autres, la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre le Mali et les autres États membres de la Cédéao, le rappel des ambassadeurs à Bamako, le gel des avoirs maliens dans les banques centrales et commerciales de la région ouest-africaine et la suspension des transactions commerciales avec Bamako à l'exception des produits médicaux et de première nécessité.

Dans son communiqué, l'organisation régionale avait appelé l'Union africaine, les Nations Unies et les autres partenaires à soutenir le processus d'application de ces sanctions. En réponse à ces mesures, et suivant le principe de la réciprocité, Bamako avait annoncé la fermeture de ses frontières avec les pays concernés et le rappel de ses ambassadeurs. S'exprimant sur le sujet, le président malien Assimi Goïta avait indiqué que son pays « reste ouvert au dialogue avec la Cédéao pour trouver un consensus entre les intérêts supérieurs du peuple malien et le respect des principes fondamentaux de l'organisation ». Tout en regrettant « le caractère illégitime, illégal et inhumain de certaines décisions ». Pour rappel, ces sanctions font suite au chronogramme de transition soumis par Bamako à la Cédéao, et qui prévoit l'organisation d'élections présidentielles en décembre 2026, d'où un transfert du pouvoir au civil dans 5 ans. « Nous avons espéré qu'avant la conférence extraordinaire de la Cédéao, un examen minutieux serait fait du chronogramme soumis et une période serait donnée pour discuter sur notre proposition avant de se prononcer », a regretté le chef de la junte.

Quand la cause est noble et juste, quelle que soit la durée de l'injustice, la justice finit par se révéler. Ainsi moins de trois mois après les sanctions du 9 janvier 2022 contre le Mali, la Justice de l'organisation communautaire a donné raison à l'Etat malien pour qui ces sanctions étaient illégitimes, illégales et inhumaines. De quoi remonter le moral aux autorités maliennes, rassurées qu'elles mènent un combat dans la durée et qu'il ne faut pas baisser les bras de sitôt. Assimi Goïta et Choguel Maïga sont les porte-flambeaux de cette lutte de réhabilitation de la dignité humaine contre les valets de la Françafrique qui aliènent le continent noir.

Eco secret

Flambée des prix au Sénégal : Macky Sall lance un appel à la « mobilisation générale »

Le président sénégalais Macky Sall a appelé, dans un discours prononcé au soir du 3 avril 2022, à « une mobilisation générale pour accroître et valoriser davantage les produits agricoles, d'élevage et de pêche » face au « risque élevé de pénurie » et de « flambée des prix en raison de la crise mondiale ». Dans son allocution faite à l'occasion de la célébration du 62e anniversaire de l'indépendance du pays, le chef de l'Etat a indiqué avoir « fait baisser les prix des denrées de première nécessité, notamment le riz, le sucre et l'huile, et augmenté la subvention... »

Gestion des entreprises

La DGI fixe les conditions de conformité et de recevabilité des états financiers

A travers la note circulaire n°0478/MEF/DC/SGM/DGI/DCFR, Nicolas Yènoussi, Directeur Général des impôts rappelle les conditions de conformité et de recevabilité des états financiers. Cette note de la Direction générale des impôts (DGI) invite les entreprises à s'y conformer pour être à jour vis-à-vis de l'administration fiscale au plus tard le 30 avril 2022, date de dépôt des états financiers.

● Abdul Wahab ADO

Les conditions de conformité et de recevabilité des états financiers des entreprises sont désormais claires. Selon la note circulaire de la DGI, les états financiers qui accompagnent les déclarations de résultats annuels, souscrites par les entités au plus tard le 30 avril de chaque année, en vertu des dispositions des articles 50, 66 et 184 du Code Général des Impôts (CGI) sont recevables sous les conditions de conformité et de recevabilité.

Les conditions de conformité des états financiers

Les états financiers annuels des entités proviennent d'une comptabilité régulière, tenue conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit comptable et à l'information financière et présentés selon le format défini par le référentiel comptable applicable au secteur d'activité de l'entité.

Cas des entreprises dont la comptabilité est régie par le référentiel SYSCOHADA

Selon les réformes fiscales, il existe deux modèles de présentation des états financiers : le système normal et le système minimal de trésorerie. Le système normal est le système par défaut. Il peut être adopté par toutes les entreprises quels que soient le niveau du chiffre d'affaires et le secteur d'activité. Il est obligatoire lorsque le chiffre d'affaires (exprimé en francs CFA) est supérieur ou égal à : 60 millions pour le secteur du négoce; 40 millions pour le secteur de l'artisanat ; 30 millions pour les services.

Le système minimal de trésorerie est une dérogation au système normal. Il peut être adopté par les entreprises dont les recettes annuelles sont inférieures aux seuils indiqués ci-dessus au regard des secteurs d'activité.

En dehors de la page de garde, la liasse des états financiers comprend obli-

gatoirement les fiches de renseignements R1, R2, R3 et R4. Les notes annexes permettent de compléter et de commenter l'information contenue dans le bilan, le compte de résultat et le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT).

Pour le système normal (SN), il y a trente-neuf (39) notes annexes décomposées en quarante-neuf (49) tableaux et pour le système minimal de trésorerie (SMT), quatre (04) notes annexes en six (06) tableaux.

Cas des entreprises dont la comptabilité est régie par des référentiels comptables spécifiques

Les réformes économiques a opéré une restructuration pour les entreprises avec des regroupements. Ainsi, les banques, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les compagnies d'assurance, les sociétés de gestion et d'intermédiation, sont constitués dans un groupe spécifique.

Le Référentiel Comptable Spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés (RCSFD)

Les SFD doivent présenter leurs états financiers, composés du Bilan et du Hors bilan (DIMF 2000) et de dix-sept (17) états annexes (DIMF 2005 à 2980), suivant les modèles définis conformément aux instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il existe deux versions de présentation : la version développée qui est la règle et qui peut être adoptée par toutes les entités relevant des SFD ; la version allégée ou simplifiée qui peut être adoptée par les seules entités des SFD dont les encours de dépôts ou de crédits sont inférieurs à cinquante (50) millions de francs CFA au cours de deux (2) exercices consécutifs. Le choix de la version développée, par une entité éligible à la version allégée, est irrévocable sauf en cas de changement majeur dans la structure ou dans l'activité et sur autorisation formelle des autorités de contrôles.

Le Plan Comptable



● Nicolas Yènoussi, le Directeur Général des impôts

Bancaire (PCB)

Les banques présentent leurs états financiers suivant le PCB. Ces états financiers se composent du Bilan (déclaration des établissements de crédit-DEC-2800), du Hors bilan (DEC-2800), du compte de résultat (DEC-2880) et des états annexés.

Le code CIMA

Les sociétés d'assurance et de réassurance doivent présenter leurs états financiers suivant les dispositions du code CIMA. Ces états financiers sont composés du bilan, du compte d'exploitation général, du compte général des pertes et de profits, du compte de résultat en instance d'affectation et des états annexés.

Le référentiel spécifique des sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI)

Les états financiers de ces entreprises, conformément à la réglementation du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), sont composés du bilan, du résultat, de la fiche de renseignements annuels, de l'engagement hors bilan et du tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE).

Cas des associations et organismes à but non lucratif

En attendant l'adoption d'un référentiel comptable spécifique aux entités de

cette catégorie, elles doivent présenter et transmettre aux services fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 4 du CGI, leurs rapports moral et financier accompagnés des annexes, produits suivant le modèle fourni par l'administration. Ces annexes comprennent : l'état du personnel et des reversements effectués au titre de l'Impôt sur les traitements et salaires ; la déclaration des honoraires, commissions et de toutes rémunérations autres que les traitements et salaires, versés aux tiers.

Les conditions de recevabilité des états financiers

Pour être recevables, les états financiers, qu'ils soient transmis via la plateforme eBilan ou déposés en version papier, doivent comporter des documents et renseignements essentiels dont notamment : l'attestation d'immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ; le visa ou l'attestation de présentation des états financiers, délivré par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-BENIN), dans le cas où les états financiers sont établis par un membre de l'Ordre ; le visa ou l'attestation de présentation des états financiers, délivré par un Centre de Gestion Agréé (CGA), dans le cas où les états financiers sont établis par ce CGA ; l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations sociales à la Caisse

Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), dans le cas où les états financiers sont produits par un comptable salarié de l'entité, agissant pour le compte de son employeur unique.

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas cinquante millions (50) millions de francs CFA, le visa ou l'attestation de présentation des états financiers est facultatif.

Outre ces éléments, les états financiers doivent comporter tous les champs et tableaux, notamment ceux requis à la page de garde et aux fiches 1 à 4, qui doivent être bien renseignés à savoir : le centre des impôts gestionnaire, la période d'imposition, la dénomination ou la raison sociale de l'entreprise, l'identité des actionnaires, l'activité de l'entreprise, le tableau de ventilation du chiffre d'affaires selon les branches de l'activité, les relevés d'identité bancaires (RIB), l'adresse du dirigeant, le nom du salarié comptable ou de l'expert-comptable membre de l'ordre ou encore du responsable du CGA.

Rôles des services de la DGI

La transmission des états financiers via la plateforme eBilan. Les états financiers des moyennes entreprises des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atlantique et du Littoral et des grandes entreprises sont transmis à l'administration fiscale via la plateforme

eBilan. Ceux des micros et petites entreprises ainsi que ceux des autres moyennes entreprises sont déposés en version papier en cinq (05) exemplaires dans les centres des impôts compétents.

La Recette des Impôts : porte d'entrée des états financiers

La Recette des Impôts, prolongement du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF) dont les attributions sont fixées par l'Arrêté n°1210/MEF/CAB/SGM/DGI/DLC du 14 mai 2020, est en amont de la réception des états financiers dans les centres des impôts. Elle met en place une organisation qui permet de faire les premières vérifications de forme avant de déclarer les états financiers recevables. Un registre de dépôt, tenu à cet effet, est arrêté par le Chef de Service d'Assiette ou de Gestion et le Receveur au soir de la date limite de souscription des déclarations.

Dans les centres des impôts dotés d'un système informatique (RFU, LOGIL, etc.), il est procédé à la saisie des informations essentielles (date de souscription de la déclaration, chiffre d'affaires, résultat et le montant de l'impôt déclarés, nom de l'expert-comptable ou du CGA ayant délivré l'attestation de présentation ou du comptable salarié ayant signé les états financiers). Le numéro d'enregistrement de la déclaration à inscrire sur la première page des états financiers est généré automatiquement par le système informatique.

Des cinq (5) exemplaires des états financiers présentés par le contribuable, la recette des impôts lui retourne un, transmet un au service de d'assiette ou de gestion et les trois restants au Guichet Unique de dépôt des Etats Financiers (GUDEF). Les membres de l'OECCA-Bénin, les comptables salariés d'entreprises, les responsables de CGA et tous les acteurs impliqués dans la présentation et la transmission des états financiers sont tenus de se conformer aux prescriptions de la présente circulaire. En somme, cette circulaire met fin aux différents commentaires sur les états financiers.

Evaluation de l'égalité des sexes

Le Bénin en bonne voie, selon la BAD

La Banque africaine de développement (BAD) vient de publier une série de profils de genre des pays africains. Ce nouveau rapport montre des progrès dans la lutte contre les lois discriminatoires à l'égard des femmes béninoises.

● **Félicienne HOUËSSOU**

De nouveaux rapports produits par la Bad sur le Bénin, Djibouti, la Somalie, le Zimbabwe et le Libéria montrent que les pays ont mis en place avec succès des politiques nationales pour faire progresser l'égalité des sexes. En plus d'établir des politiques nationales sur le genre, les cinq pays disposent également de mécanismes institutionnels dédiés à l'égalité des sexes, tels que le ministère du genre, les points focaux genre et autres. Le Bénin reconnaît officiellement l'égalité hommes-femmes sans distinction comme le stipule le nouvel article 26 de la Constitution du 11 décembre 1990 révisée le 7 novembre 2019. Il a ratifié la quasi-totalité des instruments internationaux favorisant la promotion de la femme et du genre. En 2009, le pays a adopté une Politique Nationale de Promotion du Genre et plusieurs autres politiques spécifiques ont été élaborées pour la mise en œuvre de ses engagements internationaux notamment dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'agriculture. Divers textes législatifs et réglementaires ont été adoptés pour promouvoir et proté-

ger les droits des femmes et l'égalité des genres couvrant différents domaines. Un dispositif étatique et non étatique a été mis en place comprenant le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, l'Institut National de la Femme, le Conseil National pour la Promotion de l'Equité et de l'Egalité des Genres, le Groupe Technique Genre et Protection Sociale, les organisations de la société civile et les organisations internationales, les agences du système des Nations Unies et les organisations bilatérales, qui travaillent toutes pour faire avancer l'agenda de promotion de l'égalité des sexes au Bénin. Des initiatives ont été prises dans différents secteurs de développement pour lutter contre les inégalités de genre, mais selon les experts de la Bad, le défi demeure quant à l'appropriation et l'application effective de ces textes par les différents acteurs en raison des habitudes et des résistances des modèles socio-culturels.

Des barrières à lever...

Les stéréotypes de genre constituent un sérieux obstacle à la réalisation d'une véritable égalité entre les



femmes et les hommes et à leur accès aux bénéfices du développement économique. « Des efforts considérables doivent être faits pour assurer l'autonomisation des femmes, en particulier celles vivant dans les zones semi-urbaines et rurales pour assurer leur participation équitable dans les secteurs économiques tels que l'agriculture et l'agro-industrie, l'énergie et l'économie numérique », note le rapport. Par ailleurs, l'absence de données nationales désagrégées par sexe, âge, lieu de résidence, etc. et de données spécifiques, fiables et actualisées sur les femmes reste un problème pour apprécier les efforts déjà consentis par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour réduire les inégalités liées au genre dans presque

tous les secteurs d'activité. Le gouvernement doit s'engager intensément en mettant en œuvre des actions opérationnelles pour obtenir de réels changements grâce à des investissements ciblant l'entrepreneuriat féminin dans les programmes, plans, stratégies et politiques d'égalité des sexes afin d'assurer la réalisation durable des résultats escomptés qui assureront une croissance économique inclusive et sensible au genre.

Les recommandations de la Bad pour le Bénin

Trois grands axes de recommandations se dégagent de cette analyse du profil genre du Bénin. Au Gouvernement du Bénin, l'institution

recommande de renforcer le partenariat entre l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, l'INSD et les Ministères sectoriels pour établir, maintenir et publier en ligne une base de données nationale actualisée sur les principales statistiques de genre, y compris les données désagrégées par sexe, âge et lieu de résidence couvrant tous les secteurs économiques et sociaux. La mise en place d'une politique de facilitation et de subvention des branchements et abonnements à la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) aidera les micros et petites entreprises féminines du secteur de l'artisanat et de la transformation agro-industrielle à forte consommation d'énergie. Il est aussi important de développer des partenariats public-privé pour mettre en place des facilités d'accès au crédit et aux services connexes (électricité, eau, services numériques) visant à soutenir l'entrepreneuriat féminin en particulier dans les zones semi-urbaines et rurales ; d'organiser et développer le transport de fret des zones de production agricole vers les centres de commercialisation en collaboration avec les coopératives de productrices. Enfin, la Bad invite les dirigeants béninois à améliorer l'offre

d'informations techniques et professionnelles et l'adéquation formation-emploi pour accompagner la création d'entreprises par les femmes et les filles dans les secteurs à potentiel d'emploisA notamment la construction de passerelles formation-emploi ou entrepreneuriat en collaboration avec les entreprises et les acteurs financiers. « Les profils de genre par pays arrivent à point nommé car les pays définissent des actions et des politiques pour soutenir la reprise après la pandémie. Les données et analyses sur le genre sont essentielles mais restent limitées, ce qui ralentit la réalisation de l'agenda sur le genre. Nous espérons que ces rapports aideront à relever ce défi important », a déclaré Amel Hamza, directrice par intérim pour le genre, les femmes et la société civile à la Banque. Le Programme d'appui budgétaire de la Banque ne manquera pas de son côté de soutenir les politiques relatives à l'employabilité et à l'entrepreneuriat des femmes et des filles, d'investir dans le soutien à l'entrepreneuriat féminin, dans des programmes de promotion de la chaîne de valeur agricole, dans des programmes d'amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable hors réseau.

Retombées de la guerre Russie-Ukraine

La fin de la suprématie du dollar ?

Depuis un certain temps, le monde assiste impuissamment et avec surprise au déclin progressif du dollar américain. En effet, le « greenback » semble avoir perdu du terrain dans sa part des réserves de devises internationales, alors que les banques centrales cherchent à diversifier leurs avoirs, selon le Fonds international monétaire (FMI).

● **Issa SIKITI DA SILVA**

Le dollar est utilisé dans 40 % des transactions commerciales mondiales et en ce qui concerne les transactions transfrontalières mondiales, le dollar domine, étant utilisé environ 80 % du temps, selon la Federal Reserve (banque centrale américaine). Cette suprématie semble maintenant menacée par la montée des monnaies dites non-traditionnelles telles que le Yuan chinois, l'Euro, le Yen japonais et même la Livre sterling britannique. « La part des réserves détenues en dollars américains par les banques centrales a chuté de 12 points de pourcentage depuis le début du siècle



passant de 71 % en 1999 à 59 % en 2021, a affirmé le FMI.

« La baisse de la part du dollar s'est accompagnée d'une augmentation de la part de ce que nous appelons les monnaies de réserve non traditionnelles, définies comme des monnaies autres que le dollar américain, l'Euro, le Yen japonais et la

Livre sterling britannique, a indiqué le FMI.

Cependant, c'est le Yuan qui semble se positionner en première ligne pour combattre le dollar, alors que la Chine projette de renverser le présent nouvel ordre international.

« La Chine s'est lancée dans un processus d'internationalisation de la monnaie,

aidée par, entre autres, la croissance des importations et les exportations, les investissements et un réseau mondial d'échanges de devises en renminbi {monnaie chinoise} », a souligné le FMI dans un rapport écrit par Serkan Arslanalp, Barry J. Eichengreen et Chima Simpson-Bell. Si la tendance avait commencé à se manifester petit à petit ces vingt dernières années, elle s'est accrue depuis l'invasion russe en Ukraine et les sanctions sévères qui ont été imposées par l'Occident à l'économie russe. La semaine dernière, le Yuan a repris du poil de la bête contre le dollar après l'annonce par les Saoudiens qu'ils comptaient vendre leur pétrole en Yuan. Des

compagnies pétrolières russes ont également donné la possibilité aux acheteurs chinois de payer en Yuan.

Rythme alarmant

Le pouvoir d'achat du dollar a chuté à un rythme alarmant, a révélé Gold Alliance, ajoutant que de nombreux pays pensent qu'il est dans leur intérêt d'utiliser des devises plus stables pour leurs transactions, ainsi détrônant le dollar en tant que monnaie de réserve mondiale. Néanmoins, le FMI a réitéré que cette baisse n'est pas un sous-produit involontaire des variations des taux de change, des niveaux des taux d'intérêt ou des taux d'intérêt.

Au contraire, renchérit l'institution de Bretton Woods, les gestionnaires de réserves ont eu tendance à rééquilibrer leurs portefeuilles, en rétablissant les actions en devises, pour compenser ces changements.

« La baisse n'est pas le résultat de l'accumulation de réserves par un petit nombre de grands détenteurs de réserves avec une préférence pour les devises autres que le dollar. Ce n'est pas non plus le fruit de changements dans la couverture par pays ou par devise des enquêtes sur la composition des réserves. Il reflète plutôt un portefeuille actif de diversification par les gestionnaires des réserves des banques centrales ».

Vie au quotidien

Les Français pensent que les injustices sont en augmentation

L'élection présidentielle est le plus souvent l'occasion d'aborder des questions de fond sur la société. Le Conseil national des barreaux a donc saisi cette opportunité pour inciter les Français, mais aussi et surtout les candidats, à s'interroger sur le sujet des injustices. L'Ordre a passé plus d'un an à recueillir la parole de l'ensemble des acteurs, avocats, clients, think tanks, syndicats ou associations d'élus locaux pour aboutir au constat que les citoyens se sentent bien souvent impuissants à faire valoir leurs droits.

D'après ces travaux, 71 % des Français estiment que le phénomène des injustices est en augmentation, et 77 % pensent que les libertés et droits fondamentaux ont tendance à reculer. Les catégories les plus pauvres ressentent davantage ce sentiment (79 % contre 44 % au sein des populations aisées), tandis que les Ultramarins sont les plus durement touchés : 58 % estiment qu'il n'est pas facile de faire valoir leurs droits



(jusqu'à 70 % en Guyane). Or, 44 % des sondés considèrent que c'est dans le domaine de la justice que ces injustices sont les plus nombreuses.

Améliorer l'accès au droit

Pour briser ce cercle vicieux, le Conseil national des barreaux prône l'accès au droit partout et pour tous. À travers l'ouvrage *Parlons d'injustices !* Citoyens, faisons valoir nos droits !, publié début mars aux éditions Ramsay, la profession formule trois propositions pour en finir avec le renoncement à faire valoir ses droits (dénoncé par 10 à 15 % des sondés).

Cela commence par l'inscription dans la Constitution du droit au recours à un avocat, mais aussi plus concrètement par le fait de donner aux collectivités « une compétence spéciale d'accès au droit, pour que l'action de l'État soit mieux adaptée aux différences territoriales ». Enfin, parce que les questions financières ne devraient pas être un frein à l'exercice de nos droits et que l'aide juridictionnelle est loin de pallier ces difficultés, le Conseil suggère d'en passer par une incitation fiscale afin de faciliter le recours à un avocat.

20 minutes du 06 avril 2022

Emploi

Le métier de technicien de maintenance est très demandé

Le but premier du technicien est de tout faire pour éviter l'arrêt de la production. Qu'ils gèrent le parc informatique d'une société ou le suivi de machines mécaniques ou électroniques dans une usine de fabrication, les techniciens de maintenance sont de plus en plus convoités par les entreprises. Ces réparateurs sont l'un des maillons forts de l'économie. Sans eux, pas d'équipements fiables, pas de productivité, donc pas de vente, ni de bénéfices. Ils sont généralement recrutés dans le secteur industriel, où la demande est la plus forte : électronique, automobile, aéronautique, construction mécanique, transports, agroalimentaire, chimie, biomédical ou encore nucléaire.

Sur le terrain

Le but premier du technicien est de tout faire pour éviter l'arrêt de la production. Son travail s'articule autour de trois missions principales : réparer, pré-

venir et optimiser. Ses journées alternent entre les interventions dites « curatives » (à la suite d'une panne), les opérations préventives (entretien, vérification des pièces d'usure, tests et analyses...) et l'amélioration de la performance des systèmes ou des machines dont il est responsable (à travers des reporting réguliers aux coordinateurs). Si l'aspect technique est indéniable, son poste embrasse également une dimension humaine, car il a affaire à beaucoup d'interlocuteurs (les opérateurs, les fournisseurs de pièces détachées, les sous-traitants, les responsables de sites), qu'il se doit de rassurer face au stress et à l'impatience. Amené à intervenir à tout moment, souvent dans l'urgence et sur des problèmes parfois complexes, le technicien est une personne de terrain, aux horaires parfois variables (il peut être d'astreinte la nuit et les week-ends) qui doit se tenir au courant des dernières avancées technologiques et souvent travailler en équipe. Avec la télémaintenance

(surtout dans les télécommunications et l'informatique), on peut également dépanner sans se déplacer. Le diagnostic et la réparation se font à distance, par téléphone ou directement par Internet. la lecture ici.

Des formations variées

Le poste de technicien nécessite une utilisation de machines de plus en plus complexes, et donc une formation soutenue. Plusieurs parcours existent, avec de nombreuses spécialités. Parmi les plus courants, citons le bac pro Maintenance (qui est le minimum requis), avec, comme spécialité, les Équipements industriels (MEI) ou Technicien aérostructure. Les recruteurs s'intéressent beaucoup aux titulaires de BTS ou de DUT (niveau BAC +2), comme le BTS Maintenance industrielle, le BTS Mécanique et automatismes industriels, le BTS Électrotechnique, le DUT Génie industriel et maintenance ou encore le DUT Génie électrique et informatique industriel.

20 minutes du 06 avril 2022

Nigeria

Les opérateurs télécoms bloquent 73 millions de cartes SIM non identifiées sur ordre du gouvernement

Le processus d'identification des abonnés télécoms nigériens a été engagé le 14 décembre 2020. Deux ans plus tard, ce processus dont l'échéance a connu plusieurs reports semble être arrivé à son terme. Les opérateurs de télécommunications nigériens ont procédé, lundi 4 avril, au blocage partiel de 73 millions de cartes SIM non connectées à un numéro d'identification national (NIN) sur



ordre du gouvernement. Les Nigériens qui n'ont pas encore relié leur carte SIM à leur numéro d'identification national ne pourront plus passer d'appels téléphoniques jusqu'à nouvel ordre. La mesure vise notamment à lutter contre l'insécurité, les extorsions et les enlèvements au Nigeria. Les abonnés dont les lignes ont été partiellement bloquées devront d'abord se faire identifier avant que les opérateurs mobiles ne lèvent la restriction sur leurs lignes. Selon le régulateur télécoms, « à ce jour, plus de 125 millions de cartes SIM ont vu leur NIN soumis pour liaison, vérification et authentification immédiates. De même, la National Identity Management Commission (NIMC) a émis plus de 78 millions de NIN uniques à ce jour ». En février dernier, la NCC (Nigerian Communications Commission) comptabilisait 198 123 431 abonnés aux services télécoms. En soustraction des 125 millions de NIN émis pour liaison, vérification et authentification immédiates, c'est approximativement 73 millions de cartes SIM qui sont menacées d'exclusion des réseaux télécoms. La décision du gouvernement nigérien à l'encontre des abonnés télécoms non identifiés intervient quelques jours après la clôture de la dernière campagne d'identification des abonnés télécoms. Démarrée en décembre 2020, sa date butoir initiale avait connu plusieurs reports suite à de nombreuses protestations des consommateurs qui jugeaient le temps imparti trop court. Fixée au 30 décembre 2020, la fin de l'identification avait été prolongée une dizaine de fois, selon la presse locale. La dernière échéance, le 31 mars, avait été reportée pour une dernière fois au 4 avril. Abdulrasheed Bawa, président de la Commission nigérienne contre les délits économiques et financiers (EFCC), avait déclaré en avril 2021 que l'identification des abonnés télécoms aiderait le gouvernement fédéral à mieux contrôler les activités des fraudeurs et des cybercriminels. Elle devrait permettre d'améliorer non seulement la sécurité nationale, mais également l'accès des citoyens aux services numériques gouvernementaux.

Tanzanie

Le Royaume-Uni lance un programme de 116 millions \$ pour améliorer l'accès à l'éducation



Malgré les progrès réalisés ces dernières années, le système éducatif tanzanien peine à assurer 100% des besoins exprimés par sa population. En plein renforcement de ses relations avec ses partenaires africains, Londres veut faire de ce secteur, un nouvel axe de coopération avec Dodoma. La Tanzanie bénéficiera d'un financement de 116 millions \$ du Royaume-Uni pour mettre en œuvre une stratégie destinée à renforcer l'accès des enfants à l'éducation. Elle a été lancée par Vicky Ford, ministre britannique pour l'Afrique, lors d'une visite organisée dans le pays, le lundi 4 avril. Dénommé « Shule Bora », le nouveau programme vise à améliorer les résultats de l'apprentissage pour les enfants, en mettant un accent particulier sur les filles, les enfants handicapés et ceux qui vivent dans des zones défavorisées. Au total, plus de 4 millions d'entre eux devraient bénéficier d'une éducation de qualité grâce à ce programme qui consistera notamment à mieux former les enseignants et à aider « le gouvernement à améliorer le rapport qualité-prix de l'enseignement dispensé à l'école ». D'après l'USAID, 66 % des enseignants en Tanzanie déclarent ne pas disposer de matériel adéquat dans leurs classes pour enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique. « Le Royaume-Uni est un leader mondial dans le domaine de l'éducation, et nous croyons fermement que l'éducation est cruciale pour niveler le niveau à travers le monde. Nous restons déterminés à améliorer l'accès à une éducation de qualité en Afrique », a à cet effet indiqué Vicky Ford.

Ghana

Les exportations de bois ont bondi de 22 % durant le premier trimestre 2022

Au Ghana, les expéditions de bois ont atteint environ 23 350 mètres cubes entre janvier et février dernier. Ce volume annoncé par l'Unité statistique et recherche de la Division développement de l'industrie du bois (TIDD) est en augmentation de 22 % par rapport à l'année dernière à la même période. Cette performance a permis au pays d'enregistrer 11 millions \$ de revenus. Globalement, les principaux marchés d'écoulement ont été l'Asie (64 %), l'Europe (17 %) et l'Afrique (10 %).

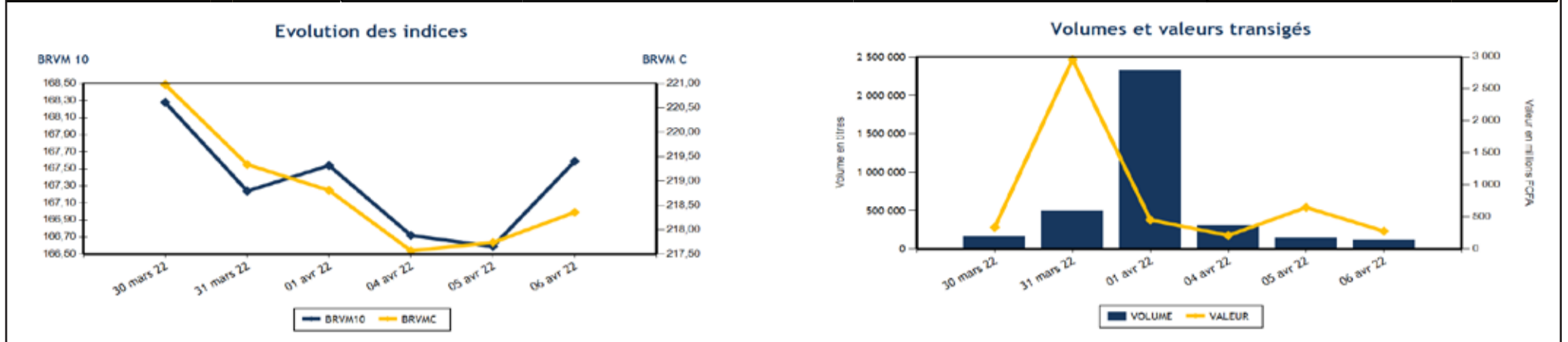
Ecofin du 06 Avril 2022



(à compter du 1er Janvier 2022 & Montants HT et en FCFA)
CONDITIONS GENERALES DE BANQUE APPLIQUEES AUX « ENTREPRISES & O.N.G. »

Table with multiple columns detailing bank services, fees, and conditions for companies and NGOs. It includes sections for 'CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE', 'SERVICES BANCAIRES', 'OPÉRATIONS SUR TITRES', and 'OPÉRATIONS SUR DÉPÔTS'. Rows list various services like 'Ouverture de compte', 'Dépôts à terme', 'Prélèvements', etc., with associated fees and conditions.

BRVM 10	167,59	 BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE N° 68 mercredi 6 avril 2022 Site : www.brvm.org	BRVM Composite	218,36
Variation Jour	↑ 0,60 %		Variation Jour	↑ 0,28 %
Variation annuelle	↑ 9,17 %		Variation annuelle	↑ 7,95 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 572 973 587 989	0,28 %
Volume échangé (Actions & Droits)	117 090	-18,97 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	273 439 302	-57,72 %
Nombre de titres transigés	43	2,38 %
Nombre de titres en hausse	19	11,76 %
Nombre de titres en baisse	13	-7,14 %
Nombre de titres inchangés	11	0,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	7 611 302 828 392	-0,18 %
Volume échangé	614	77,97 %
Valeur transigée (FCFA)	6 206 280	86,32 %
Nombre de titres transigés	7	16,67 %
Nombre de titres en hausse	3	
Nombre de titres en baisse	0	-100,00 %
Nombre de titres inchangés	4	100,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAFCA CI (SAFC)	1 160	7,41 %	36,47 %
SICOR CI (SICC)	6 350	7,26 %	24,02 %
TOTAL CI (TTLC)	2 300	5,02 %	9,52 %
TOTAL SN (TTLS)	2 630	4,99 %	33,16 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	835	4,38 %	33,60 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
FILTISAC CI (FTSC)	1 310	-6,76 %	-22,02 %
CROWN SIEM CI (SEMC)	670	-5,63 %	-12,42 %
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	800	-4,19 %	-10,61 %
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE (NSBC)	5 655	-3,99 %	-8,57 %
SITAB CI (STBC)	6 120	-2,86 %	-0,97 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	116,23	-0,77 %	5,56 %	15 881	18 974 040	40,59
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	519,40	0,34 %	15,72 %	13 211	140 799 900	8,70
BRVM - FINANCES	15	79,43	0,15 %	2,98 %	76 035	61 392 642	9,88
BRVM - TRANSPORT	2	536,21	0,45 %	-13,81 %	510	1 133 250	8,94
BRVM - AGRICULTURE	5	284,95	-0,28 %	17,11 %	3 153	26 081 065	18,21
BRVM - DISTRIBUTION	7	431,79	2,44 %	5,98 %	8 245	24 977 830	27,35
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 807,64	0,00 %	100,69 %	55	80 575	8,48
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	12,44	
Taux de rendement moyen du marché	5,45	
Taux de rentabilité moyen du marché	6,51	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	98	
Volume moyen annuel par séance	1 693 647,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 838 184 558,73	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	2,40	
Ratio moyen de satisfaction	5,20	
Ratio moyen de tendance	216,81	
Ratio moyen de couverture	46,12	
Taux de rotation moyen du marché	0,01	
Prime de risque du marché	2,14	
Nombre de SGI participantes	27	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)


Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / Le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat




Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
 Avenue de la République - Cotonou
 Tél : (229) 21 31 35 / 61 18 18 00
 Fax : (229) 21 31 35




Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
 BP 10210 - Cotonou
 Tél : (229) 21 31 35 / 61 18 18 00
 Fax : (229) 21 31 35




Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
 BP 10210 - Cotonou
 Tél : (229) 21 31 35 / 61 18 18 00
 Fax : (229) 21 31 35




Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
 BP 10210 - Cotonou
 Tél : (229) 21 31 35 / 61 18 18 00
 Fax : (229) 21 31 35



Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
 BP 10210 - Cotonou
 Tél : (229) 21 31 35 / 61 18 18 00
 Fax : (229) 21 31 35



Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
 BP 10210 - Cotonou
 Tél : (229) 21 31 35 / 61 18 18 00
 Fax : (229) 21 31 35



Chambre de Commerce et d'Industrie du Sénégal
 BP 10210 - Cotonou
 Tél : (229) 21 31 35 / 61 18 18 00
 Fax : (229) 21 31 35



Chambre de Commerce et d'Industrie de Guinée-Bissau
 BP 10210 - Cotonou
 Tél : (229) 21 31 35 / 61 18 18 00
 Fax : (229) 21 31 35

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org



Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN
 001 BP 8690 RP
 uca@ucasgi.com
 (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00
 (229) 21 31 00 21
 www.ucasgi.com



Carré 211 St Michel
 immeuble SGI-Bénin 01 BP
 4546 Cotonou.
 Tél : (229) 21 31 15 41
 21 31 15 71



BOA CAPITAL SECURITIES
 Groupe BMCE BANK
 BOA CAPITAL SECURITIES
 Siège BOA Benin,
 Boulevard de France
 Tel : (229)
 21315343/64182121



SOCIETE DE BOURSE
 AGI
 Immeuble de l'Africaine des Assurances
 Face à la Direction de l'Emigration Immigration
 01 BP 8668 RP Cotonou
 contact@agi-agi.com
 +229 21318733
 +229 21316065



AFRICABOURSE
 Avenue Steinmetz Face
 Immeuble Air Gabon 01 BP
 6002 COTONOU BENIN
 Tél : (229) 21 31 88 35 /
 21 31 88 36



BIIC Financial Services
 Société de gestion et d'intermédiation
 Boulevard Saint Michel
 Immeuble Agence BIIC Dartyokpa
 01 BP. 7700 Cotonou
 Tél. +229 21324875
 Tél. +229 21324876
 sgibfs@biic-financialservices.com

Rendez-vous économiques

EVENEMENTS	DATE	LIEUX	ORGANISATEURS / CONTACTS
Séminaire sur les opportunités d'affaires	12 avril 2022	En mode virtuel	BOS@AFDB.ORG
Cyber Africa Forum	9 -10 Mai 2022	Abidjan, Côte d'Ivoire	https://cyberafricaforum.com/
12e Conférence sur le commerce et l'énergie des granulés de biomasse 2022	16 - 19 Mai 2022	Tokyo (en hybride)	https://www.cmtevents.com/eventschedule.aspx?ev=220504&
Forum Africallia 2022	18-20 Mai 2022	Ouagadougou, Burkina-Faso	Téléphone : 00 229 51 10 56 54 Email : alimath.mounirou@ccib.bj
9ème édition du Sommet Africités	17-21 Mai 2022	Kisumu, Kenya	https://www.uclga.org/?lang=fr
AFRICA CEO FORUM	13-14 juin 2022	Abidjan, Côte d'Ivoire	https://lc.cx/mw9vbW
Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA)	26 Mai -20 juin 2022	Dakar au Sénégal	Email : fiarasenegal@yahoo.com Téléphone : (+221) 33 827 18 50 / (+221) 77 642 33 36
Conférence annuelle de l'Association Africaine du Capital Investissement et du capital risque	25-29 Avril 2022	Dakar, Sénégal	avca@avca-africa.org
Foire international africaine	22-26 juin 2022	France	https://www.la-fia.com/
5e Congrès mondial d'agroforesterie	17-20 Juillet 2022	Canada	https://www.agroforestry2022.org/fr
Foire commerciale intra-africaine	21-27 novembre 2023	Abidjan, Côte d'Ivoire	https://www.intrafricantradefair.com/

HOROSCOPE finance

Bélier Au cours de cette journée un peu chancelante, gardez-vous de toute spéculation ; laissez ce genre de risque aux aventuriers professionnels. Regardez-y à deux fois avant de prêter de l'argent à des personnes qui ne sont pas tout ce qu'elles s'efforcent de paraître. Certains natifs tireront profit d'un second métier ou d'un passe-temps.

Taureau Avec Mercure dans votre camp, vous n'aurez aucun mal à équilibrer votre budget, et pourriez même bénéficier d'un apport d'argent imprévu et... bienvenu. Neptune, l'un des astres qui dirigent pour vous le plan financier, travaillera de concert avec Saturne, une planète d'organisation, ce qui vous aidera à agir en excellent gestionnaire.

Gémeaux Côté argent, il faudra vous serrer la ceinture. Si vous vous laissez aller à multiplier les dépenses superflues, l'équilibre de votre budget ne tardera pas à être compromis.

Cancer Vous allez probablement dépenser sans compter et pas toujours à bon escient. Ne soyez pas aussi large : on va finir par abuser de votre gentillesse. Sachez que l'estime et l'amitié ne s'achètent pas. Comptez plutôt sur vos compétences et vos qualités de cœur.

Lion Avec l'appui musclé de Neptune en bons aspects, vous passerez une journée sans problème financier et pourrez même espérer des rentrées conséquentes ou une prime quelconque. Si votre métier touche de près ou de loin la joaillerie, faites preuve de vigilance et de prudence dans vos diverses transactions.

Vierge Pluton, en aspect harmonieux, devrait jouer positivement pour vous en matière financière, vous aidant à augmenter vos revenus, à choisir de meilleurs placements, et à vous lancer dans des investissements rentables. Pour quelques natifs, un héritage est possible.

Balance Autant le préciser tout de suite : cette configuration de Saturne n'augure rien de fameux dans le secteur finances. Au mieux, elle vous contraindra à accepter une période de restriction. Au pire, elle va provoquer de nombreux retards dans des rentrées d'argent, ce qui vous obligera à refaire vos comptes. En attendant que la situation se rétablisse, ce qui ne saurait tarder, essayez de ne pas en faire une maladie.

Scorpion Resserrez les cordons de votre bourse, sinon vous craquerez pour un oui pour un non. Et ce ne sera vraiment pas le moment ! D'autres dépenses, indispensables celles-là, vont se présenter : tâchez d'y faire face.

Sagittaire Sur le plan financier, votre côté plutôt rêveur et insouciant pourra vous faire rater d'excellentes occasions que vous offrira Saturne. Aussi serait-il utile, en cette journée, de vous adjoindre l'aide d'une personne plus réaliste et plus compétente.

Vendredi 1er Avril 2022

L'environnement astral de la présente journée pourra vous ouvrir l'appétit pour les gains pécuniaires au point de dépasser tous vos espoirs. La spéculation, en particulier, sera très alléchante et, pour une fois, vous feriez bien de succomber à la tentation. On ne peut évidemment prétendre que l'opération se fera sans risques, mais ceux-ci seront acceptables si vous savez vous cantonner dans les limites raisonnables.

Capricorne

La Lune en cet aspect vous donnera de la combativité, mais aussi un besoin de satisfaire toutes vos envies de luxe et de prodigalité. Soyez raisonnable : évitez les dépenses inutiles, pour ne pas vous priver du nécessaire.

Verseau Votre jugement en matière de finances sera obnubilé aujourd'hui par l'action hostile de Pluton mal aspecté. Vous risquez fort de faire une mauvaise évaluation de la conjoncture. Ce ne sera donc pas le moment de vous lancer dans des spéculations trop importantes.

Poissons Soyez d'une extrême prudence dans vos dépenses, en particulier si elles impliquent un emprunt de longue durée. Les dettes sont faciles à contracter et les dépenses plus faciles encore à effectuer, mais les remboursements seront plus pénibles qu'il n'y paraît : voilà le piège qui vous attend ! Et tout le monde sait aussi que "les dettes réduisent l'homme libre en esclave" (Publius Syrus).

L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèkodji zone résidentielle, 2^{ème} rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

Directeur Général

Léonard DOSSOU

(00229) 95 429 626 / 97 096 417

Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUEHOMEGAN (97 14 85 43)

Directeur de publication

Jules AFFODJI

Rédacteur en chef

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO

(66656265)

Rédacteurs

Nestor DEHOUINDJI

Félicienne HOUËSSOU

(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU

(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU

Hubert DOSSOU

Falco Vignon

Romuald NOUDEDJI

(Correspondant Mono-

Couffo)

Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Noël Y. TETEGOU

(Br. Borgou/Alibori)

Jules Daniel Mahuto

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du

Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO

(69190880)

Graphiste

Crespin N'SODAI

(96564330)

Prise en charge des personnes vulnérables

Désormais, un centre d'accueil des mendiants à Kpomassè

En Conseil des ministres mercredi 06 avril 2022, le gouvernement a décidé de la création d'un Centre de transit dans la commune de Kpomassè pour l'accueil des personnes en situation de mendicité.

● Falco VIGNON

Le gouvernement est préoccupé par le bien-être des mendiants. Un Centre sera bientôt aménagé dans la

commune de Kpomassè, département de l'Atlantique pour les accueillir. Le Centre de transit selon le Conseil des ministres, sera basé dans les infrastructures actuelles du site ayant

abrité par le passé des réfugiés et dont une partie sera réhabilitée. « Sur place, pendant une période d'un à trois mois, ces personnes, selon leurs conditions et les catégories auxquelles elles

appartiennent, seront prises en charge et préparées à quitter la situation de rue », précise le communiqué du gouvernement. Le Conseil des ministres souligne que la mendicité au regard

de la législation, constitue une infraction, et que des sanctions sont prévues à l'encontre de ceux qui l'organisent, notamment en y soumettant les enfants. Pour arrêter progressive-

ment le fléau, le gouvernement a décidé d'instituer un dispositif de dissuasion et de transit des personnes en situation de mendicité, en commençant par la ville de Cotonou et de ses environs.

REPUBLIQUE DU BENIN
Présidence de la République
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT
N° 14/2022/PR/SGG/CM/OJORD

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 6 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Mise en place du comité d'orientation pour le développement de l'élevage.

Les différentes initiatives du Gouvernement, entrant dans le sens de la promotion de l'élevage, méritent d'être renforcées en vue d'obtenir des résultats plus probants.

Cela passe par l'effectivité d'un cadre stratégique de réflexion pour prendre en charge, de façon holistique, la question du développement de l'élevage et de la promotion des éleveurs.

C'est ce qui justifie la mise en place du Comité d'orientation pour le développement de l'élevage. Il aura pour mission notamment de coordonner la mise en œuvre des directives du Gouvernement, destinées à favoriser l'essor de l'activité ainsi que la cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et éleveurs.

Aussi, le Conseil a-t-il adopté le présent décret portant création, attributions et composition dudit comité.

Au titre des autres mesures normatives, ont été adoptés, les décrets portant transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, des projets de loi portant :

- composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;
- statut des magistrats de la Cour suprême ;
- règles particulières de procédure applicables devant les formations juridictionnelles de la Cour suprême ;
- loi organique sur la Cour des comptes ;
- statut des magistrats de la Cour des comptes ;
- règles de procédure devant la Cour des comptes ;
- loi organique sur la Cour constitutionnelle ;
- loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- création, composition et organisation du corps des inspecteurs des services judiciaires.

De même, ont été adoptés les décrets portant approbation des statuts des structures ci-après :

- Hôpitaux de zone ;
- Office du baccalauréat ;
- Agence nationale de l'Aviation civile, puis celui relatif à la nomination des membres de son Conseil d'administration.

II- Communications.

Création d'un centre de transit dans la commune de Kpomassè, pour l'accueil des personnes en situation de mendicité.

Dans nos villes, ces personnes occupent souvent des carrefours, des places publiques et des axes routiers afin de quêmer l'aumône. Cette pratique les expose aux intempéries et aux maladies, en même temps qu'elle constitue un risque d'endommagement des infrastructures qu'elles squattent et de perturbation des usagers de la route.

Par ailleurs, le phénomène expose à la violation des droits humains et constitue aussi une source d'insécurité.

En outre, il convient de rappeler que la mendicité constitue, au regard de la législation, une infraction et que des sanctions sont prévues à l'encontre de ceux qui l'organisent, notamment en y soumettant les enfants.

C'est pour arrêter progressivement ce fléau que le Gouvernement a décidé d'instituer un dispositif de dissuasion et de transit des personnes en situation de mendicité en commençant par la ville de Cotonou.

Celui-ci consiste en la création et en l'animation d'un centre qui sera basé à Kpomassè-centre, dans les infrastructures actuelles du site ayant abrité par le passé des réfugiés et dont une partie sera réhabilitée. Sur place, pendant

une période d'un à trois mois, ces personnes, selon leurs conditions et les catégories auxquelles elles appartiennent, seront prises en charge et préparées à quitter la situation de rue.

Le Conseil a instruit les ministres concernés de veiller au bon fonctionnement du centre en vue d'atteindre les objectifs visés.

III- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

✓ **Au ministère de la Justice et de la Législation**

Sur proposition du ministre

Greffier en chef près le tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Pobè

Monsieur Kouassi Mahuna Aubin TOGBENOU

✓ **Au ministère de la Défense Nationale**

• **Cabinet du ministre**

Directeur de Cabinet

Colonel Abdoul Baki SANNI BACHABI

Directeur adjoint de Cabinet

Colonel Blaise ADANDEDJAN

Secrétaire général du ministère

Colonel Sourou Mathias ALIZANNON

Secrétaire général adjoint du ministère

Colonel Koffi Norbert AGONTIGLO

Inspecteur général des armées

Colonel Bruno BABI FANOU

Inspecteur général des armées adjoint

Colonel Bouraïma B. L. YACOUBOU

Directeur de la coopération militaire et des opérations de paix

Colonel Guy Antoine ADJAHO

Directeur de la Participation des armées au développement et aux tâches d'intérêt public

Colonel Yessignon Armand HOUENOU

Directeur de la sécurité militaire

Colonel Nicaise HOUNDJREBO

Directeur des Systèmes d'Information

Colonel Tchankpega SANSIMA

Conseiller technique maritime

Capitaine de Vaisseau Ezin Albert BADOU

Conseiller technique à Logistique et à la Communication

Colonel Hossou Didier Gilles Maxime AHOUANVOEDO

Conseiller technique à la Stratégie

Capitaine de Vaisseau Régis AHOUÉYA

• **Au haut commandement militaire**

Chief d'état-major général

Général de brigade Fructueux C. A. GBAGUIDI

Chief d'état-major de l'Armée de terre

Général de brigade Abou ISSA

Chief d'état-major de l'Armée de terre adjoint

Colonel Tétéde IDJOUOLA

Chief d'état-major de la Garde nationale

Colonel Codjo François AMOUSSOU

Chief d'état-major de la Garde nationale adjoint

Colonel Faizou GOMINA

Chief d'état-major de la Marine nationale

Capitaine de Vaisseau Jean Léon OLATOUNDJI

Chief d'état-major de la Marine nationale adjoint

Capitaine de Vaisseau Victorien SINHA

Chief d'état-major de l'Armée de l'air

Colonel Hermann William AVOCANH

• **Dans les organismes interarmées**

Directeur central du génie des armées

Capitaine de Vaisseau Samson AHOUANMENOU

Directeur central du génie des armées adjoint

Colonel Jean-Claude CHANGO

Directeur central du service du commissariat des armées

Intendant militaire de 2^{ème} classe Hervé DOSSOU-YOVO

Directeur du matériel des armées

Colonel Dominique MIGNONDO

Directeur du matériel des armées adjoint

Capitaine de Vaisseau Emile Simba SAMA

Directeur des écoles et des sports

Colonel Célestin Zinsou LOKO

Directeur central du service de santé des armées

Médecin-Colonel Léonce Djidjoho AHOUANVOEKE

Directeur du renseignement militaire

Capitaine de Vaisseau Virgile DADO

Directeur de l'organisation et du personnel des armées

Capitaine de Vaisseau Michel DAGUE

Directeur de l'organisation et du personnel des armées adjoint

Intendant militaire de 1^{ère} classe Mohamed IDRISOU

Directeur des systèmes d'information et de communication des armées

Colonel Chabi Idrissou SOULE

• **Au cabinet du Chef d'état-major général**

Chief de la Division opérations et entraînement

Lieutenant-colonel Tchowa Pascal AFFORA

Chief de la Division soutien logistique

Colonel Roland Renaud KOUTON

Chief de la Division coopération et relations internationales

Colonel Edmond DIGNY

Par ailleurs, le Général de brigade Laurent AMOUSSOU est nommé

Attaché de Défense près l'Ambassade du Bénin aux Nations Unies.

Fait à Cotonou, le 6 avril 2022,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIN-OURO.

3ème édition du Projet « Danse de l'Histoire »

Mahessaa Yorou expose les enjeux pour l'éducation et la culture

Initié depuis 2019, le projet « Danse de l'Histoire » qui est un spectacle de danse pour éduquer et valoriser la culture à travers les danses africaines, spécifiquement béninoises, enregistre dès le 09 avril prochain, sa 3ème édition. Avec pour thème « Le masque », cette édition réserve bien de surprises agréables aux participants, selon Mahessaa Yorou, la promotrice de l'initiative et Directrice de Miwaké. Interview

Bonjour Madame, veuillez-vous présenter à nos lecteurs !

Je suis Mahessaa YOROU, danseuse chorégraphe interprète, Directrice de MIWAKE, Promotrice Culturelle et Initiatrice du Spectacle de danse et du festival respectivement intitulé « La danse de l'histoire » et le Festival de la maman spéciale.

Depuis 3 ans, vous avez initié le projet « La danse de l'histoire ». Pourquoi ce projet et quels en sont les avantages pour la société ?

Un projet pareil car le plus important dans toute réalisation est de pouvoir transmettre, partager avec aisance sa passion. Alors, la danse de l'histoire est l'histoire racontée à travers la fusion de plusieurs danses (traditionnelles, contemporaines, urbaines, modernes, Afro latino, danses classiques,...). Nous développons ces histoires sur un thème choisi chaque année. Le but de ce projet est de mettre en avant la culture africaine à travers la Danse, la percussion. Mais aussi de pouvoir transmettre aux public et spectateurs l'émotion que ressentent les personnes à qui nous faisons mal consciemment ou inconsciemment. Prouver aussi que la danse n'est pas que le moteur de festivité, mais qu'elle peut être utilisée comme moyen efficace de sensibilisation. Et nous savons qu'une sensibilisation visuelle a plus d'impact sur la société.

Après 2 années de mise en œuvre dudit projet, quel bilan pouvez-vous dresser ? Êtes-vous satisfaite des résultats ? La promotion de la culture béninoise et africaine est réellement valorisée à travers ce projet ! Je lance un ouf de satisfécit car les autorités culturelles comprennent peu à peu l'impact qu'a cet événement sur le développement de la nation. Après le grand parrain incontestable Mr Abdoulaye Bio TCHANÉ, Ministre du Développement et de la



Coordination de l'Action Gouvernementale qui nous soutient depuis 3 ans, nous avons eu cependant le soutien du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, la Loterie Nationale du Bénin qui est le sponsor Officiel, ainsi que de Kwaabo qui n'a jamais cessé également de nous soutenir.

Quels ont été les difficultés des deux premières éditions ?

Déjà, il faut dire que la danse n'est pas une activité très développée dans notre pays le Bénin. Trouver des sponsors, convaincre le public d'y participer est une chose très contraignante. Nous n'avons pas chaque année le budget nécessaire pour parfaire à la réalisation effective. Arriver également à gérer les artistes danseurs fait partie des plus grands défis. Cette année, précisément en avril 2022, vous organisez la 3ème édition de « La danse de l'histoire », sous le thème « Le masque ». Parlez-nous-en !

Si on devait se référer au dictionnaire Larousse, le masque est un faux visage de carton peint, de tissu dont on se couvre la figure pour se déguiser ou dissimuler son identité. Il s'agit cependant ici du bien, du faux et du juste ! Nombreux sommes-nous à être des tricheurs, à porter un masque. Car pour nous, faire semblant ou dissimuler, c'est porter un masque ! Notre problématique artistique du 09 Avril 2022 à 18H dans la grande salle rouge du palais des Congrès portera sur le sens du double mouvement qui pousse l'homme à interposer, entre lui et le monde, un voile, entre lui et lui-même, un masque.

Qu'est-ce qui fera la particularité de cette édition ?

Les scènes, les danses et les danseurs venus d'ici et d'ailleurs ! Les trois sous histoires constituées du monde des paresseux, du monde des religieux et celui des personnes loyales. Le thème de cette 3ème édition est intitulé « Le masque ». Nous aurons également la présence de plusieurs autorités.

A long terme, quelles sont vos ambitions pour cette initiative ?

Réussir à prouver et à démontrer que la danse n'est pas que, mouvement du corps. Montrer qu'à travers ces mouvements, nous pouvons nous exprimer, raconter notre histoire, les histoires émouvantes des aînés, amis, familles et connaissances. Montrer également qu'on pourrait amener les spectateurs à changer leurs mauvaises habitudes quotidiennes.

Quel appel avez-vous à lancer à l'endroit des différentes cibles de cet événement ?

Tous autant que vous êtes, autorités, artisans, entrepreneurs, je vous invite à vivre avec nous l'histoire du masque le 09 Avril prochain dans la grande salle rouge du palais des congrès à 18H.

Réalisation : Sylvestre TCHOMAKOU

Suspension des sanctions de la CEDEAO

Le Mali sort digne et victorieux d'une dérive

Le ciel devrait s'assombrir sur le Mali avec l'embargo qui lui avait été infligé par les dirigeants des pays frères. Mais la nature est sise juste qu'elle sait régler ses comptes. En saisissant la Cour de justice de l'UEMOA, les autorités maliennes peut-être n'espéraient pas avoir gain de cause. Mais, à l'issue du contradictoire, le pays du colonel Assimi Goïta s'en sort vainqueur.

● Jean-Claude KOUAGOU

Assimi Goïta et Choguel Maïga sont plus que jamais comblés avec cette ordonnance de la Cour de justice de l'UEMOA. Au lendemain de cette sévère décision qui tend à asphyxier le Mali, le Premier ministre n'avait cessé de déclarer qu'une plainte sera déposée au greffe de la Cour. En effet disait Choguel Maïga : « Une plainte sera déposée contre les sanctions économiques imposées par la CEDEAO et l'UEMOA. Ces sanctions sont illégales ». Le Premier ministre de transition estime que leur objectif réel est de « déstabiliser le Mali » et d'« achever » « un peuple déjà à terre ». Remontant au début de l'intervention militaire fran-

çaise dans le pays, le chef du gouvernement accuse Paris d'œuvrer à « la désintégration » de l'État et réitère l'intention des autorités de transition de relire des accords de défense jugés « déséquilibrés ». Quant à la Cédéao, son « erreur est de tout ramener aux élections » qui ne sont « pas une fin en soi », juge Choguel Maïga. Qui rappelle les maux du pays - élections contestées, corruption, détournement d'argent public, impunité, insécurité - pour justifier la nécessité de réformer avant d'aller au vote. Les engagements pris par les autorités et par lui-même. « La mission est sacrée, mais c'est le terrain qui commande », soutenait Maïga. Comme si elles devraient particulièrement porter le fardeau de leur entêtement, en plus des sanctions infligées au pays, l'Union européenne



sanctionne les plus hautes autorités du Mali. Le Premier ministre Choguel Maïga, ainsi que quatre autres responsables maliens, ont été sanctionnés par l'Union Européenne. Accusés de faire obstacle à la transition politique, ils sont interdits d'entrée sur le territoire de l'UE et leurs avoirs sont gelés. Des sanctions qui emboîtent le pas de celles

Nous ne voulons pas « l'humiliation »

« Nous ne fermons pas la porte au dialogue », rappelle également le Premier ministre de transition, « mais ce

que nous ne voulons pas », c'est « l'humiliation » et le retour « à l'esclavage ». Les Maliens sont restés droit dans leurs bottes. Depuis les sanctions adoptées par la Cédéao le 9 janvier 2022 à l'encontre de la junte au pouvoir au Mali, la population subit les hausses de prix et la vie chère. Une grande partie des habitants continuent toutefois à soutenir les autorités transitoires, qui se disent en résistance contre les organisations régionales et la France. Les voisins du Mali espéraient début janvier qu'un embargo économique ferait plier la junte à la tête de ce pays pauvre et enclavé. Mais un mois après, si de premiers signaux d'alerte sont là, les autorités dominées par les militaires font front. Elles ont par ailleurs fait savoir mercredi 9 février qu'elles étaient en discussion avec la Cédéao et d'autres partenaires pour trouver un "compromis" sur les échéances pour un retour des civils au pouvoir. Le ministère de l'Administration territoriale a indiqué dans un communiqué qu'un "groupe de dialogue" s'était réuni le 31 janvier au niveau ministériel. Il vise "à un rapprochement de positions et à la recherche de compromis". Le groupe est constitué de la Cédéao, de l'Union africaine, des Nations unies et d'un certain nombre de pays, dont le Ghana - qui assure la présidence de la Cédéao -le Sénégal - qui exerce celle de l'UA - ou encore la Mauritanie, voisine du Mali. Malgré toutes ces mesures difficiles à supporter pour un pays sahélien, les autorités maliennes sont demeurées dignes. Aujourd'hui, elles doivent se sentir heureuses d'avoir mené un tel combat.

Sous le Haut Patronage de Son Excellence
Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya

Sommet Africités 9

"Le rôle des villes intermédiaires d'Afrique dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine"



Inscrivez-vous maintenant

www.africités.org

Organisateurs



Republique du Kenya



Conseil des Gouverneurs



UCLG AFRICA
United Cities and Local Governments of Africa
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique
CGLU AFRIQUE

Partenaires institutionnels



FONi 2022

FORUM INTERNATIONAL DE L'INTERMÉDIATION
DU NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION

INTERNATIONAL FORUM FOR INTERMEDIATION
DIGITAL AND INNOVATION

Du 28 au 29 Avril 2022
à l'Hôtel 2 Février à Lomé au Togo

foni.afrikcreances.com

